

Jürg Rufener

La nouvelle liste d'analyses: la reconnaissance des mérites de notre laboratoire de cabinet médical



Avant de se faire une opinion sur la nouvelle liste d'analyses, il faut savoir que le laboratoire de cabinet médical était sur le point de s'arrêter 2013. Un «groupe d'experts» de l'OFSP a jugé que 6 analyses suffiraient pour la prise en charge des soins de base, dont celle de la «bilirubine, d'une importance capitale».

Je n'oublierai pas ma première visite à l'Office fédéral de la santé publique. En

plus d'une délégation de la FMH et de la SSMG, la SSML était également invitée, afin de se faire orienter par des représentants de l'OFSP en ce qui concerne la nouvelle liste d'analyses 2009, prévoyant une baisse considérable des tarifs d'analyses biologiques. Cette manifestation était très unilatérale, aucune discussion digne de ce nom n'a eu lieu.

Le collègue Indra, à l'époque directeur du département Assurance maladie et accidents, et responsable de l'organisme de tarification (N. B.: ancien orthopédiste), a tenté de nous vendre un exercice d'économie considérable de l'OFSP comme constituant un effort en vue de créer un tarif approprié. Par la suite, il nous a été répété à maintes reprises qu'un tarif pour les médecins de famille coûterait plus cher!

Notre protestation sur la place Fédérale est restée vaine, puisque le Ministre de la santé de l'époque, à qui est en grande partie reprochée l'actuelle pénurie de médecins de famille, a suivi imperceptiblement son chemin. Le reste appartient à l'histoire: la création de «Médecins de famille Suisse» et notre initiative mise sur pied en un temps record.

La surveillance des répercussions de cette intervention a montré que les médecins de premier recours se sont une fois de plus comportés correctement, n'ont causé aucun accroissement du volume des prestations et, malgré des pertes considérables, ont continué à utiliser l'instrument diagnostique si important qu'est le laboratoire de cabinet médical.

Dans un premier temps, l'OFSP a maintenu son cap, derrière lequel nous avons dû supposer la présence d'un «ordre du jour caché» ayant pour but d'éliminer le laboratoire de cabinet médical. Notre destin n'a pris un tournant qu'avec le changement de direction administrative du DFI: le conseiller fédéral Burkhalter semblait déjà être bien mieux disposé envers nous, les médecins de famille, que son prédécesseur. Mais il a fallu attendre que le conseiller fédéral Alain Berset, qui a pris ce tournant certainement aussi en raison de la pression exercée par l'initiative et du manque désormais visible de médecins de famille, reconnaisse le laboratoire de cabinet médical comme instrument de travail nécessaire à la médecine de premier recours.

Des représentants de la FMH, du comité d'initiative et de Médecins de famille Suisse ont enfin été également invités aux négociations de l'OFSP au sein du groupe de travail de la liste d'ana-

lyses. Aucun soutien important n'était attendu de la part des représentants des grands laboratoires. Il s'est avéré extrêmement difficile de justifier la nécessité de la liste actuelle des 33 analyses rapides. Toutefois, la délégation de l'OFSP laissait transparaître de plus en plus de compréhension et de complaisance. Celui-ci a dû reconnaître que le laboratoire du médecin était certes plus onéreux qu'un grand laboratoire, mais que ses avantages le rendaient absolument rentable. L'OFSP a marqué un point en adoptant le calcul tarifaire de la FMH et non pas la proposition douteuse d'un expert allemand. Un bémol toutefois: les coûts généraux sont calculés à l'aide d'une formule qui manque franchement de transparence. Ce défaut devrait être corrigé lors de la prochaine révision. La nouvelle liste est une solution de compromis avec laquelle les deux parties peuvent garder la face.

La plupart des collègues constateront que la nouvelle liste d'analyses n'est absolument pas mieux tarifée que celle de l'année 2014. Cela est dû au fait que, depuis cette année, il a été possible de facturer pour chaque analyse un supplément de transition augmenté de 80 centimes par rapport à l'année précédente. Ce montant semble avoir été très bien calculé. Là aussi, le conseiller fédéral Berset a tenu sa promesse.

Malheureusement, il y a aussi des perdants parmi les médecins de famille et les pédiatres. En raison de la suppression de la taxe de présence s'élevant à 4 francs, dont le calcul était d'ailleurs très douteux, cela concerne surtout les médecins effectuant en majorité seulement 1-2 analyses simultanées, c'est-à-dire principalement les pédiatres. Par ailleurs, certains spécialistes comptent parmi les perdants. Cependant, une grande partie d'entre eux a précédemment profité de la révision tarifaire de 2009, néfaste pour nous.

Lorsque nous comparons les tarifs 2012/13, tous les autres font partie des gagnants.

Naturellement, je suis ravi que mon laboratoire, dont je suis fier de la qualité, ne subisse désormais plus de perte. Pour moi, il est tout aussi important que cet outil diagnostique indispensable pour notre travail soit enfin reconnu en tant que tel! Par ailleurs, nous avons pu, en tant que médecins de famille, nous positionner comme partenaires fiables dans les discussions sur les tarifs.

Correspondance:

Dr Jürg Rufener

Spécialiste FMH en médecine interne

Vice-président «Médecins de famille Suisse»

Ärztzentrum Interlaken

Florastrasse 9

3800 Interlaken

j.rufener[at]bluewin.ch